

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 54
- dont suppléé : 4
Membres représentés : 6
Votants : 60
Date de la convocation
22 mai 2026
Secrétaire de séance :
Mme Sergine MENARD

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt-huit mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'ESCLAINVILLERS sous la présidence de M. CHANTRELLE Brice, Président

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, DUHAMEL Dominique *suppléante de CAVILLON Sandra*, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, DAINE Vinent, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM Jean-Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, CHAVERON Emmanuel *Suppléant de M. WALLET Joël*, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, FERNANDES Rémi *Suppléant de BOONE Odile*, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, DUBOIS Michaël, HECTOR Nicolas, MALTERRE Nicolas, GALISSON Frédéric, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, ORZEKOWSKA Francis *Suppléant de MAROTTE Philippe*, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M.DAINE Vinent de Mme DOUAY Sonia, M. CHANTRELLE Brice de M. de CAFFARELLI Christian, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. BENONY Miguel de Mme BLIN Marie-Annick, Mme BOUCHER Sylvaine de M. SY Loïc, M. LEROY Jean-Maurice de M. VAN DE VELDE Michel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mmes DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, Mrs DELANAUD Stéphane, LECONTE Yves-Robert, Franck TEN, BOQUET Cédric, VIOLETTE Paul, SY Loïc, BIECKENS Jean-Louis, VAN DE VELDE Michel, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapport de Olivier Dutilleux, Vice-Président Administration Générale,

Monsieur le Vice-Président rappelle que L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il expose également aux conseillers communautaires la nécessité de prévoir, pour la période estivale, un renfort en personnel afin d'assurer les opérations de tonte des espaces verts. En effet, l'accroissement saisonnier de l'activité, lié notamment à la pousse rapide de la végétation, ne permet pas aux seuls agents permanents de la collectivité d'assurer l'ensemble de ces missions dans des conditions satisfaisantes, tant en termes de délais que de qualité d'entretien. Le recours à un renfort temporaire apparaît dès lors indispensable pour garantir la continuité du service public et le maintien d'un niveau d'entretien conforme aux attentes des usagers.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 1^{er} Juillet 2026, deux emplois non permanents sur le grade d'Adjoint Technique à temps complet et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 2 mois.

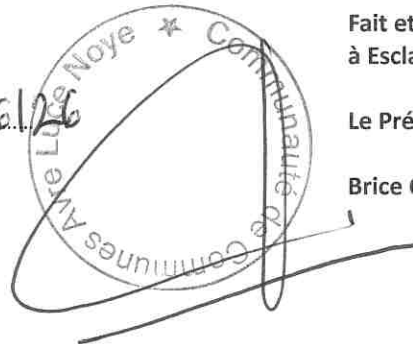
Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour 58, Abstentions : 2 – Mmes CATHELY-WANTIEZ Catherine, DEMORSY Roselyne), le Conseil Communautaire :

- Décide de créer deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions énumérées ci-dessus, en raison de l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1^{er} Juillet 2026 pour une durée maximale 2 mois,
- Décide de fixer la rémunération en référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 correspondant à l'échelon 1 du grade d'Adjoint Technique, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Administration Générale à signer tous documents et actes relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/06/2026

Affiché le 02/06/2026



Fait et délibéré, le 28 mai 2026
à Esclainvillers

Le Président,

Brice CHANTRELLE